

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D037/2019

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juillet à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué à nouveau au regard des articles R123-16 et R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au sein des locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Pôle de Brionne, 29 rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET,
En exercice : 21	M. Du MESNIL-ADELÉE, M. GUENIER, M. MALHERBE,
Présents : 8	M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL
Votants : 9	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD,
	Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD,
	M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ,
	M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE,
	Mme VANDERHOEVEN

Pouvoirs : Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL

Secrétaire de séance : M. Du MESNIL-ADELÉE

*Au regard de l'article R123-17 du C.A.S.F., le conseil peut valablement délibérer sans condition de quorum.*

#### **Objet : Budget principal M14 – Décision Modificative N°1**

Des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger l'assemblée à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés. Ces votes interviennent dans le cadre de décisions modificatives. Les documents qui les décrivent ne comprennent que les chapitres et les articles modifiés ainsi que les annexes impactées par la décision.

Les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent des virements de crédits nécessaires, de l'emploi des recettes non prévues au budget primitif, ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire.<sup>1</sup>

Dans le cadre des projets « Festival au cœur de la famille » et « Gardons le cont@ct », il est ainsi nécessaire de modifier des imputations budgétaires de la section de fonctionnement par augmentation des crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Aussi, vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

<sup>1</sup> Extrait M14 – Tome 2

Vu le Budget Primitif adopté le 29 mars 2019 ;

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

↳ Adopte la décision modificative N°1 du Budget Principal du C.I.A.S. présentée comme suit :

<b>27660</b>	<b>CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE</b>	<b>DM n°1 2019</b>
Code INSEE	CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**

**Décision Modificative N° 1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60623-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	310.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	13 340.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188-Cont@ct-520 : Gardons le cont@ct	0.00 €	8 280.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6236-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 780.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7473-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
R-7473-Cont@ct-520 : Gardons le cont@ct	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 280.00 €
R-7478-Au coeurfamille-520 : Festival "au coeur de la famille"	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 780.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 780.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26 780.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>26 780.00 €</b>		<b>26 780.00 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190705-19D037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

